

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Commune de _____ à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Commune de _____.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, prénom :
Adresse :

Code postal :
Ville :
Pays :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : Commune de

Adresse :

Code postal :
Ville :
Pays :

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE

_____ (_____)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif U
Paiement ponctuel U

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par Commune de _____. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Commune de _____.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

DEUX MODES DE PAIEMENT VOUS SONT PROPOSES POUR PAYER VOTRE FACTURE EN TOUTE TRANQUILLITE :

ADHEREZ AU PRELEVEMENT

L'adhésion au prélèvement vous offre une tranquillité d'esprit (vous n'avez plus de courrier à envoyer) et l'assurance de payer dans les délais.

Vos factures vous sont toujours adressées et vous connaissez à l'avance la date et le montant exact du prélèvement.

Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.

Si vous changez de compte ou d'agence bancaire, vous transmettez simplement un nouveau relevé d'identité bancaire à votre collectivité.

Pour adhérer au prélèvement dés votre prochaine facture, il suffit de compléter le formulaire au dos, le dater et signer et le retourner à la collectivité accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

PAYEZ VOTRE FACTURE PAR INTERNET

Votre commune vous offre la possibilité de régler votre facture depuis son site ou le site www.tipi.budget.gouv.fr

Ce service est accessible 7 jours/7 et 24 heures/24.

Il vous propose un moyen de paiement sécurisé, simple et rapide. Aucun risque de double paiement par internet pour une même dette : le site enregistre votre paiement instantanément et bloque toute nouvelle tentative de règlement.

Aucune formalité préalable : connectez vous simplement sur le site indiqué sur votre facture. Vous saisissez vos références de facture, vos coordonnées de messagerie électronique et de carte bancaire.

N'attendez plus et rendez vous sur le site pour payer en « quelques clics ».

